



**G
R
I
F
F
E**

PLU : une réunion pour vous informer

L'enquête publique débutera en mairie le 23 janvier prochain et se terminera le 24 février (pendant les vacances scolaires!). *Or l'enjeu est de taille puisqu'il engagera définitivement l'avenir de l'urbanisme et du cadre de vie de notre commune.*

Comme nous vous l'avions dit dans notre précédent bulletin : *Nous avons relevé nombre d'incohérences - d'erreurs même - dans ce document qui, s'il fait la part belle à certains, pourrait bien avoir des conséquences néfastes pour beaucoup de propriétaires et même pour l'ensemble des habitants.*

C'est pourquoi les élus de l'opposition ont sollicité, avec l'aide du GAC*, l'assistance d'**un avocat spécialiste qui tiendra prochainement, à Saint Mamert, une réunion gratuite d'information** sur ce PLU et sur les pièges qu'il contient.

*Pour des raisons pratiques, le nombre de places est limité. **Si vous souhaitez, sans aucun engagement, être invité à cette réunion merci de vous inscrire à l'aide du coupon ci-dessous (AVANT le 22 janvier)***

(une demande par personne, à retourner au GAC à l'adresse ci-dessous**) ou par mail : cabacro@gmail.com.

Mr Mme	NOM	Prénom
Adresse		
Mail	Téléphone	
<i>Souhaite recevoir une invitation pour la réunion d'information sur le PLU</i>		

* Le Groupement d'Action Citoyenne (GAC) est une association loi 1901 de réflexion et de défense communale.
**** 150 chemin de la Gare 30730 St Mamert**
Permanence à la maison Dumont tous les vendredi à 18 h 30.



Christine BASTIDON



Jean-Pierre CROCCQ



Brice CANONGE



Tract financé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique, merci

Compteurs communicants : danger à 2 pas de l'école !

Lors du conseil du 8 décembre 2016, **le maire et sa majorité ont voté pour l'installation des compteurs Gazpar et l'implantation d'une antenne relais sur la mairie, à deux pas de l'école !** Nous avons présenté un important dossier technique contre ce projet ; mais ils n'en ont pas tenu compte, comme toujours...

Or **plus de 100 communes en France (1) ont pris position contre l'installation des compteurs communicants**, qu'il s'agisse du fameux Linky (électricité), de Gazpar (Gaz) ou des compteurs d'eau. Ce chiffre est en augmentation continue et, par ailleurs, des collectifs citoyens se créent partout dans le pays, organisent des réunions publiques, informent les habitants...

Ces derniers croyaient pouvoir pénétrer, pour installer leurs compteurs et faire leur business, dans les communes et jusque dans les logements des citoyens... sans même leur demander leur avis (exemple : St Mamert !).

Par ailleurs, **les compteurs communicants émettent des ondes électromagnétiques dangereuses pour la santé**. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) reconnaît qu'il existe, pour le moins, un sérieux doute sur la prétendue innocuité d'une exposition "faible mais prolongée" et recommande de poursuivre les recherches.

Mais il y a pire : entre l'électricité, le gaz, l'eau chaude et l'eau froide, la réalité est que chaque logement est menacé de se voir doter de deux à quatre compteurs communicants, auxquels il faudra ajouter les nombreux matériels complémentaires (répéteurs, répartiteurs, concentrateurs) que les opérateurs prévoient d'installer dans les rues pour transporter les informations récoltées.

Qui plus est, ces informations doivent converger vers des antennes, ou vers les transformateurs de quartier, d'où elles repartiront par téléphonie mobile. **La menace vient donc d'un système complexe, émetteur de différentes ondes électromagnétiques.**

Bien sûr, comme pour l'amiante, le nucléaire, le tabac ou les pesticides, les industriels avancent des études qui "prouvent" qu'il n'y a pas l'ombre d'un risque : au nom de quoi devrions-nous leur faire confiance ?

D'autre part, s'ils sont installés, les compteurs communicants vont capter sur nos vies d'innombrables informations utilisables à des fins commerciales entre autres.

On le voit, les raisons sont nombreuses et légitimes pour refuser les compteurs communicants et c'est pour cela que des communes, de plus en plus nombreuses, prennent des délibérations en ce sens. Mais pas Saint Mamert ! Ça vous étonne ?

(1) C'est le cas de FONS avec les compteurs Linky !

Vers une amputation du petit stade

Lors du dernier conseil municipal, au détour d'une question sur la commission skate parc, la majorité a annoncé une réflexion sur la **restructuration du petit stade en city stade**. Cette information a été relayée quelques jours plus tard dans le bulletin municipal.

Une fois encore, l'opposition est mise devant le fait accompli. Nous attirons votre attention sur ce projet qui **risque de réduire considérablement la surface du petit stade**, outil structurant largement **utilisé par les écoles**.

Une réflexion doit être menée avec le personnel éducatif. Nous serons vigilants afin que la surface du petit stade ne soit pas réduite et que cet équipement structurant perdure, notamment par un entretien qui fait actuellement défaut (trous dans le revêtement...)